



# L'Information

## municipale de Saint-Joseph-de-Sorel



Un Mot du

*Maire*

### Chers(es) Saint-Josephois(es),

Le retour des beaux jours annonce la reprise des activités estivales de même que le retour du vandalisme et des graffitis sur plusieurs immeubles et propriétés de votre Ville. Soyez, s'il vous plaît, respectueux de votre environnement et votre Ville n'en sera que plus belle.

C'est le temps idéal de sortir en famille, d'assister aux festivités de votre Ville et ce dans la joie. Nous vous invitons à assister en grand nombre à la Fête Nationale qui se déroulera à l'aréna Aussant le 24 juin prochain. De plus, pourquoi ne pas profiter des parcs, de la piscine et des jeux d'eau que votre Ville met à votre disposition ! Par contre, il ne faudrait pas oublier le respect de la réglementation concernant les chiens, que plusieurs semblent oublier, nuisant ainsi à la propreté de vos parcs. Pour faire respecter la réglementation concernant la garde des chiens, les stationnements, l'heure du dépôt des ordures pour les cueillettes, etc., nous avons octroyé un contrat à la compagnie Sécuritas qui s'assurera du maintien de la paix et du bon ordre dans les rues et parcs de la Ville.

Les familles sont à l'honneur dans votre ville : les terrains de jeux pour les enfants de 5 à 14, dont vous trouverez toutes les informations dans ce bulletin, les jeux d'eau avec table à pique-nique, le parc de la Pointe-aux-Pins avec ses nouveaux modules de jeux, la piscine, le terrain de tennis et tous les loisirs offerts par la Ville de Sorel-Tracy et dont vous pouvez aussi profiter depuis que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a adhéré à son plan d'intégration loisirs, etc.

Le Conseil et moi-même travaillons énormément pour améliorer la qualité de vie des citoyens en modernisant votre Ville. Nous avons depuis l'été dernier réalisé plusieurs projets (la rue Montcalm qui devrait être terminée au cours des prochains mois, le talus et de nouveaux jeux à la Pointe-aux-Pins, l'agrandissement du vestibule et le réaménagement des locaux à l'aréna, etc.).

De plus, suite à l'obtention d'argent supplémentaire de la SHQ dans le cadre du programme Rénovation Québec, plusieurs propriétaires ont pu ainsi bénéficier de subventions pour améliorer leur immeuble. Nous sommes présentement en attente d'une enveloppe supplémentaire et je vous informerai dans une prochaine édition des derniers développements dans ce dossier.

Ce n'est pas toujours facile de prendre des décisions qui plairont à l'ensemble des citoyens, mais soyez assurés que nous sommes à votre écoute et que nous nous efforçons de prendre les meilleures décisions possibles.

Enfin, les membres du Conseil et moi-même souhaitons à tous les citoyens et citoyennes de passer un bel été dans votre ville, de profiter de vos vacances en famille et d'être prudents sur la route lors de vos déplacements.

**M. Olivar Gravel, Maire**



Volume 22 no 2  
Juin 2008

# Les **Décisions** importantes du conseil



## SESSION ORDINAIRE

18 février 08

**PRIORITÉS DE LA S. Q. :** Le Conseil définit les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec :

- La surveillance des infractions au Code de la sécurité routière en portant une attention particulière au respect des sens uniques des artères principales ainsi qu'aux arrêts obligatoires;
- Une surveillance spéciale des lieux publics tels que l'école, l'église, les parcs, les garderies, le cimetière, le Centre Récréatif, la piscine municipale, la patinoire, les stationnements et la descente de mise à l'eau;
- La surveillance et l'application de la réglementation concernant les véhicules lourds;
- La surveillance et l'application de la réglementation touchant les interdictions de stationner en portant une attention particulière aux artères principales ainsi qu'à l'interdiction de stationner de nuit durant la période hivernale sur les rues de la Ville. (C.P. 08-01-21)

**ACHAT D'UN TRACTEUR :** Le Conseil octroie à la compagnie Agritex Yamaska, le seul soumissionnaire, au montant de 58 990,75 \$, taxes incluses, l'acquisition d'un tracteur neuf John Deere, avec équipements neufs. Ce tracteur servira à déneiger les trottoirs de la rue Montcalm, à ramasser les feuilles, etc. (C.P. 08-02-04)

**PUBLICITÉ AU CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT :** Le Conseil offre à monsieur Louis-Georges Mandeville l'opportunité de vente de publicité au Centre Récréatif Aussant avec des honoraires de 20 % par publicité vendue (panneaux publicitaires). (C.P. 08-02-04)

**POLITIQUES :** Le Conseil adhère au projet de la MRC du Bas-Richelieu d'élaborer une politique culturelle régionale qui sera financée par le pacte rural, le CLD et le ministère de la Culture. De plus, le Conseil nomme un représentant du Conseil pour siéger sur le Comité régional pour établir une politique familiale financée par le ministère de la Famille et des Aînés et nomme les représentants du Conseil devant siéger sur le Comité local : Olivar Gravel, Jacques Renaud et Paul Émile Tellier. Les représentants des citoyens seront désignés à une date ultérieure. (C.P. 08-02-04)

**DOSSIER RÉNOVATION QUÉBEC SHQ :** Le Conseil avise la SHQ, programme Rénovation Québec, que la Ville demande un montant supplémentaire de 100 000 \$ pour ledit programme pour la Phase V du programme. Ce montant s'ajoute au montant de 50 000 \$ déjà demandé pour cette même phase.

17 mars 08

**DOSSIER RÉNOVATION QUÉBEC SHQ-PHASE V :** Considérant qu'il serait impossible d'appliquer le 100 000 \$ supplémentaire à la Phase IV compte tenu des délais d'application trop courts; Il est proposé de demander à la SHQ pour son programme Rénovation Québec Phase V, un octroi de

50 000 \$, tel qu'il avait été décrété par la Ministre Nathalie Normandeau et que l'on demande aussi une subvention supplémentaire de 100 000 \$ pour la Phase V portant le tout à un montant de 150 000 \$ (C.P. 08-02-18).

**POLITIQUE FAMILIALE :** Monsieur Jacques Renaud remplacera, monsieur Paul-Émile Tellier au Comité régional d'élaboration d'une politique familiale de la MRC du Bas-Richelieu. De plus, le Conseil nomme les citoyens Sophie Laprade et Éric Petterson au Comité local de la Ville pour l'élaboration d'une politique familiale locale.

**FERMETURE DE L'ÉGLISE (1ière proposition)** Avenir de l'église de Saint-Joseph-de-Sorel Position du Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel : Considérant que le patrimoine historique de la Ville Saint-Joseph-de-Sorel se reflète également dans sa communauté catholique puisque son église constitue la paroisse fondatrice des autres paroisses de l'actuelle fabrique de Saint-Joseph-de-Sorel;

Considérant que les terrains de l'église furent un don de la famille Mc Carthy pour le culte des catholiques;

Considérant que l'église de Saint-Joseph-de-Sorel représente le seul lieu de culte catholique sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

Considérant qu'une ville mérite d'avoir son église, son école, etc.; Considérant qu'une grande famille de bénévoles catholiques œuvre au support et au bien être de l'église (AFÉAS, Filles d'Isabelle, Centre communautaire Le Chez Nous de Saint Joseph, etc.);

Considérant que l'implantation de qualité de l'église de Saint-Joseph-de-Sorel la rend attrayante sur plus d'un point dont le magnifique terrain l'entourant, l'école Martel, l'Osais Saint-Joseph (28 logements pour personnes âgées), la proximité du cimetière desservant également le secteur Tracy de la Ville de Sorel-Tracy;

Considérant que les aménagements de qualité de l'église en font un lieu idéal pour le culte catholique, que ce soit la disponibilité de stationnement, une majestueuse entrée, sa rampe pour handicapés, son grand sous-sol pouvant accueillir de grands rassemblements;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ne pourra vraisemblablement pas prendre en charge l'église puisqu'elle ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour transformer l'église à d'autres fins;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande de demander, bien humblement, à l'évêché de Saint-Hyacinthe de maintenir l'église de Saint-Joseph-de-Sorel comme lieu de culte pour le bien de la communauté catholique de la région ainsi que pour toutes les raisons exprimées précédemment (C.P. 08-02-18).

**FERMETURE DE L'ÉGLISE (2ième proposition)** Maintien de l'église Immeuble difficilement transformable :



# Les **Décisions** importantes du conseil

## **SESSION ORDINAIRE (suite)**

Considérant que l'évêché de Saint-Hyacinthe élabore un projet concernant la fermeture de certaines églises de la Paroisse Saint Joseph;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite ardemment que l'église Saint Joseph demeure ouverte pour les raisons énumérées dans les résolutions précédentes;

Considérant que la fermeture de l'église entraînera la vacation d'un immense immeuble dont la vocation est difficilement transformable;

Considérant que le GRTHS pourrait participer à une étude pour l'établissement de logements sociaux à même ladite église;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel devrait vraisemblablement investir des sommes importantes pour ladite transformation;

Considérant que les membres du Conseil sont d'avis que la Ville ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour transformer ladite église en logements sociaux;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande d'aviser l'évêché de Saint-Hyacinthe que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ne pourra vraisemblablement pas utiliser l'église à d'autres fins compte tenu de sa capacité financière restreinte vis-à-vis les coûts exorbitants pour transformer l'église en logements sociaux. (C.P. 08-03-03)

**CIT SOREL-VARENNES** : Le Conseil avise le CIT Sorel-Varennnes que la Ville accepte de participer au financement du stationnement sur le territoire de Sorel-Tracy jusqu'à concurrence de sa quote-part. Le stationnement fait l'objet d'une subvention à 75 % des coûts, le 25 % excédentaire devrait être assumé par les villes de Sorel-Tracy et Saint-Joseph-de-Sorel. La quote-part de la Ville devrait être d'environ 40 000 \$.

**GESTION DU TRANSPORT LOURD** : Le Conseil accepte la modification demandée par la Ville de Sorel-Tracy à l'effet d'interdire la rue Désiré du secteur de Sorel-Tracy ce qui obligerait les camions en provenance de Saint-Joseph-de-Sorel

d'emprunter la rue Étienne en direction de Sorel-Tracy pour atteindre la rue du Souvenir, poursuivie sur la rue Cormier et de tourner sur Decelles pour rejoindre l'axe de la route 132. L'accès aux rues Mc Carthy et St-Joseph demeure (C.P. 08-03-03).

**PROJET DE ROUTE INDUSTRIELLE** : Le Conseil inclut le réaménagement de l'intersection des rues Montcalm et Désiré dans le projet de la route industrielle du secteur est de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel afin de permettre aux camions lourds de mieux négocier ladite intersection. (C.P. 08-03-03).

**PARC DE L'ILMÉNITE** : La Ville informe la compagnie QIT-Fer et Titane qu'elle n'est pas intéressée, pour l'instant, à prendre possession du parc de l'Ilménite qui constitue un écran tampon pour la compagnie (C.P. 08-03-03).

**AMÉNAGEMENT DE LA DESCENTE DE BATEAUX** : Le Conseil remercie la compagnie QIT-Fer et Titane pour son implication future dans le dossier d'aménagement de la descente de bateaux ainsi que de la naturalisation d'une partie de la berge (C.P. 08-03-03).

**21 avril 08**

**COMITÉS** : Le Conseil adopte la liste des représentants du Conseil de Ville devant siéger sur différents comités, commissions et régies (C.P. 08-04-07).

**FERMETURE DE L'ÉGLISE** : Le Conseil appuie le maire Olivar Gravel en adoptant la lettre qu'il a fait parvenir à Mgr François Lapierre le 1er avril 2008, suite à la réunion publique du 27 mars dernier.

## **SESSION SPÉCIALE**

**18 février 08**

**ROUTE INDUSTRIELLE** : Le Conseil municipal décrète immédiatement l'acquisition de terrains pour le projet de la route industrielle et mandate les représentants qui entreprendront les négociations avec les propriétaires concernés.

## **PRO-MAIRE**

### **Monsieur Paul-Émile Tellier**

**siègera comme pro-maire à compter du 7 JUILLET 2008.**

Monsieur Tellier a été élu conseiller pour la première fois de 1975 à 1983 et la deuxième fois en novembre 2002. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif Environnemental, Comité consultatif d'Urbanisme, Comité de la fête des bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité des Finances, Comité des Parcs et Loisirs, Comité de la Politique Familiale, Comité de Sécurité Incendie et Comité de Protection Civile Municipale.



## **PRO-MAIRE**

### **Madame Francine Parenteau**

**siège présentement comme pro-maire.**

Madame Parenteau a été élue conseillère pour la première fois en novembre 1995. Elle est membre des comités suivants : Comité des Cadres et Régime de Retraite, Comité consultatif Environnemental, Comité de la fête des bénévoles, Comité de la Fête Nationale et Comité de Protection Civile Municipale.





## AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE DU LAC SAINT-PIERRE

29 avril 08

8e ASSEMBLÉE DU C.A. : Représentants des élus : Claude Biron, Olivar Gravel, J-P. Gélinas, Maurice Désy  
Représentants des utilisateurs de la faune : Gérard Massé, Louis Marchand, Pierre Latraverse, Louise Moreau, Guy Gérin-Lajoie, Yves Provencher

Représentants socioéconomiques : Louise Corriveau, Alec Delage

• Dossier perchaude : Il est proposé d'accepter les mesures du MRNF : le quota de 12.3 tonnes recommandé par le Comité scientifique sera alloué selon le partage suivant : 4.3 tonnes à la pêche commerciale et 8 tonnes à la pêche sportive. La date d'ouverture de la pêche commerciale à la perchaude est harmoniser avec celle de la pêche sportive (le 9 mai).

• Doré noir : Une étude portant sur le doré noir sera mise sur pied au cours de l'année.

• Divers : La secrétaire fait l'état de la situation des dossiers administratifs de l'aire faunique. De plus, les administrateurs préparent l'assemblée générale annuelle.

## MRC DU BAS-RICHELIEU

23 janvier 08

Décisions importantes :

• Madame Réjane Salvail est mandatée à titre de responsable de l'élaboration d'une politique familiale;

• Autorisation de réaliser une politique culturelle et d'enclencher le processus d'embauche d'un agent culturel à partir des fonds provenant du pacte rural du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que du CLD;

• Autorisation d'enclencher la procédure de déclaration de compétence en matière de transport collectif des personnes handicapées et non handicapées à l'égard des municipalités du territoire;

• Renouvellement d'adhésion au Comité ZIP du lac Saint-Pierre (le représentant est le maire de Saint-Joseph-de-Sorel);

• Élection de monsieur Raymond Arel à titre de préfet, de Marcel Robert, préfet-suppléant et de messieurs Gilles Salvais, Claude Pothier et Denis Léveillé (administrateurs);

• Le maire de Saint-Joseph-de-Sorel n'a pas présenté sa candidature et il a remercié toutes les personnes qui de près ou de loin ont collaboré avec lui lors de ses mandats d'une durée de 16 ans à titre de préfet de la MRC du Bas-Richelieu.

13 février 08

Décisions importantes :

• Adoption d'un critère de répartition des coûts reliés au

programme de récupération des halocarbures incluant la Ville de Saint-Joseph-Sorel;

• Les Maires prennent un vote concernant la continuation des démarches pour l'aménagement du nouveau Centre administratif sur la rue Prince (ex-édifice Lachapelle). Étant donné qu'ils voient l'éventualité d'une économie en prenant compte de l'édifice de la Caisse populaire Saint-Laurent, les maires suivants votent contre la proposition : Claude Pothier, Saint-Roch-de-Richelieu, Olivar Gravel, Saint-Joseph-de-Sorel, Réjane Salvail, Sainte-Anne-de-Sorel; Solange Cournoyer, Sainte-Victoire-de-Sorel et Daniel Arpin, Saint-Ours.

12 mars 08

Décisions importantes :

• Le Conseil des maires adopte la politique d'investissement appelée auparavant « Politique d'aide financière » et forme un comité d'analyse à ce sujet (Denis Boisvert, Denis Marion et Marcel Robert);

• De plus, il nomme ses représentants devant siéger sur les Comités suivants : la Solide, le Conseil régional en environnement de la Montérégie; le FIER, Loisir et sport Montérégie; le Comité de travail sur les parcs urbains et celui portant sur les cours d'eau;

• Les élus responsables de certains dossiers déposent leur rapport verbal : le pacte rural (Denis Marion); la politique familiale (Réjane Salvail); la Corporation des Fêtes de Champlain (Olivar Gravel).

9 avril 08

Décisions importantes :

• Politique d'investissement : Le Conseil des maires adopte les grilles d'analyse et de pondération liées à l'application de la Politique d'investissement.

• Développement culturel : Suite à la recommandation du Comité de sélection, le Conseil embauche sur une base contractuelle une agente de développement culturel.

• Centre local de développement : Le Conseil nomme pour un mandat de deux ans ses représentants dont le mandat est terminé pour siéger au CLD, soit messieurs Denis Marion, Denis Léveillé et Marcel Robert. Ils y siégeront avec les 3 autres maires dont le mandat se terminera l'an prochain; Claude Pothier, Raymond Arel et Olivar Gravel.

## RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU - ST-LAURENT

17 avril 08

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE : (André Bélanger, Olivar Gravel ainsi que Louis Cardin, Pierre Mathieu et André Tremblay)

# Le *Bilan* local et régional

## RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU - ST-LAURENT (suite)

Rapport du président : Les prévisions budgétaires pour l'exercice commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre 2007 s'élevaient à 870 000 \$; les recettes se sont élevées à 837 887 \$ et les dépenses à 769 841 \$, soit un surplus de 61 877 \$ qui porte le surplus accumulé à 288 742 \$. Les rendements épuratoires obtenus durant l'année 2007 sont excellents. La station d'épuration ainsi que l'ensemble des ouvrages d'assainissement ont fonctionné correctement et ont respecté les normes émises par le Ministère.

Alternatives éoliennes : La Régie reçoit une subvention de 9 875 \$ du Fonds Municipal Vert pour réaliser une étude de faisabilité concernant un projet d'alternatives éoliennes pour les étangs aérés.

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY-SAINT-JOSEPH-SAINT-ROCH

24 janvier 08

SÉANCE ORDINAIRE : (Olivar Gravel, Francine Parenteau, Marcel Robert, Yves Bérard et Luc Airolidi)

- La Régie autorise l'acquisition d'un nouveau processeur pour le système informatique.
- En réponse au syndicat dont la convention collective est échu depuis avril 2007, les membres décident de faire parvenir une lettre aux syndiqués leur disant que le négociateur de la Ville de Sorel-Tracy débutera le plus tôt possible la négociation pour le renouvellement de la convention collective afin de répondre à leur grief concernant le fonds de pension.

11 février 08

RENCONTRE DES TROIS CONSEILS MUNICIPAUX ACCOMPAGNÉS DE LEURS AVISEURS LÉGAUX (Sorel-Tracy, Saint-Joseph-de-Sorel et Saint-Roch-de-Richelieu) :

- Les représentants prennent connaissance des avantages (des économies à réaliser) du regroupement de la Régie de l'eau avec celle de Sorel-Tracy : « Projection budgétaire du regroupement des centrales de traitement d'eau ».
- Les élus questionnent les dirigeants et la prochaine étape consiste à négocier une entente qui satisfasse les trois parties.

11 mars 08

SÉANCE ORDINAIRE : (Olivar Gravel, Francine Parenteau, Marcel Robert, Yves Bérard, Claude Pothier, Luc Airolidi et Diane Robillard)

- Madame Blais, de Blais et associé, dépose le rapport financier au 31 décembre 2007 (Revenus 1 596 652 \$; surplus de l'année 119 053 \$; surplus accumulé 494 623 \$). Actuellement, le surplus accumulé totalise la somme de 265 506,12 \$ après avoir déduit les dépenses encourues de la génératrice, etc.

- Par la suite, les membres discutent des assurances de l'usine; du projet d'installation d'une pompe submersible, du grief et de la convention collective; etc.

- Concernant l'unification des centrales de traitement d'eau, il est proposé de donner un mandat aux deux bureaux d'avocats de donner un avis juridique commun afin d'assurer l'équité de toutes les parties.

29 avril 08

SÉANCE ORDINAIRE : (Olivar Gravel, Francine Parenteau, Yves Bérard, Marcel Robert, Claude Pothier ainsi que Luc Airolidi et Diane Robillard)

- La Régie autorise le paiement numéro un pour l'installation de la nouvelle génératrice pour la somme de 25 081,11 \$ ainsi que le deuxième paiement au montant de 56 249,85 \$.

- De plus, ils prennent connaissance du rapport suite à la rencontre de Me Denault et Me Delisle concernant l'unification des deux usines. Une discussion s'engage à ce sujet et est reportée à la prochaine réunion.

## NOUVEAU MODULE PARC DE LA POINTE-AUX-PINS

Le parc de la Pointe-aux-Pins est en mutation, de nouveaux jeux sont à la disposition des enfants de 5 à 9 ans. Déjà de nombreux parents accompagnent leurs enfants au parc.

Nous profitons de cette occasion pour inviter jeunes et moins jeunes à fréquenter la Pointe-aux-Pins.

Le Conseil municipal

## MEMBRES DU CONSEIL

• <b>Olivar Gravel</b> .....	<b>450 742.3148</b>
• <b>Serge Baron</b> .....	<b>450 742.5818</b>
• <b>Jean-Guy Cournoyer</b> .....	<b>450 743.8779</b>
• <b>Noëla Desmarais</b> .....	<b>450 742.7521</b>
• <b>Francine Parenteau</b> .....	<b>450 746.0896</b>
• <b>Jacques Renaud</b> .....	<b>450 743.7803</b>
• <b>Paul-Émile Tellier</b> .....	<b>450 746.4746</b>



## QIT-FER ET TITANE INC.

21 avril 08

COMMUNIQUÉ de Stéphanie Gosselin, Direction du Développement durable et des Communications concernant le nouveau quai de QIT. Travaux de construction : enfonçage des palplanches

« Dans le cadre de la construction du quai, nous rencontrons actuellement des difficultés au chantier pour l'enfonçage des palplanches. Les sédiments du fleuve offrent localement une plus grande résistance que prévu et le vibreur utilisé pour cette opération n'est pas assez puissant. Un nouveau vibreur plus puissant est utilisé pour les sections de palplanches difficiles à enfoncer.

Afin atténuer l'impact du bruit causé par ce nouveau vibreur, QIT-Fer et Titane prendra les mesures suivantes :

- Usage du nouveau vibreur à pleine puissance restreint dans la plage horaire entre 9h00 et 16h00, du lundi au vendredi;
- Entre 9h00 et 16h00, l'usage du nouveau vibreur à pleine puissance se fait sur un temps cumulatif maximum de l'ordre de 40 minutes.

Au-delà de cette durée, le nouveau vibreur est arrêté et les opérations sont reprises le lendemain;

- Le nouveau vibreur n'est pas utilisé sur les sections de palplanches qui s'enfoncent sans résistance dans les sédiments. Le petit vibreur sert pour ces sections.

Les opérations d'enfonçage de palplanches se termineront à la fin de mai. QIT-Fer et Titane tient à s'excuser de tout inconfort que cela pourrait occasionner tant à ses employés qu'aux citoyens résidant aux abords du complexe métallurgique. »

## TABLE DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT DU BAS-RICHELIEU

21 février 08

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE : (Olivar Gravel, René Lachapelle, Jacinthe Sirois, Martine Beaudreau, Jacques Larochelle, Alain Côté, Carole Descheneaux, Marc Lavoie et Hélène Gignac) Le rapport financier au 31 janvier 2008 indique un montant de 4 547,90 \$ au compte de la Caisse Populaire. Le Conseil d'administration renouvelle son adhésion à la SADC et

délègue monsieur Yves Fortin pour le représenter. Ensuite, les membres font le point sur les sujets suivants : le plan de gestion des matières résiduelles; l'usine d'assainissement des eaux de la Ville de Montréal; le Comité ZIP du lac Saint-Pierre; de l'investissement en cours au Recyclo Centre; du Centre de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) (étude de faisabilité); du Centre de Transfert Technologique en Écologie Industrielle (CTTEI) (en attente d'une réponse de développement économique Canada pour son investissement); de la santé dans la région (augmentation des maladies pulmonaires), etc.

**FACILITEZ  
VOS DÉPLACEMENTS**



**Un choix «VERT» l'avenir**

- Exposition
- Études
- Spectacle
- Événement
- Magasinage
- Tourisme
- Feu d'artifice
- Parc d'attractions
- Travail
- Casino
- Colloque
- Festival

**POUR INFORMATION 450.743.4411**



# Fête Nationale



# 2008

Le comité recommande aux résidants de décorer leur maison pour rendre la Ville plus en fête !!!

Les membres du Comité organisateur de la Fête Nationale des québécois, le maire et les conseillers(ères) vous souhaitent une

**JOYEUSE FÊTE NATIONALE !**

## 24 JUIN - ARÉNA

### Prélude

17h00 à 18h00 - Musique folklorique avec artistes invités

### Souper

18h00 à 19h00 - Musique d'ambiance  
Hommage au Drapeau - Présentation patriotique - La tablée (fèves au lard)

### Soirée dansante

19h00 à 23h00 - Musique  
Yvon Daunais

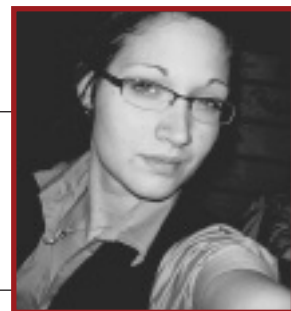
« Venez nous rencontrer ! »

## N O M I N A T I O N S

Le Conseil de **Ville de Saint-Joseph-de-Sorel** est heureux de vous présenter les nominations aux postes de **responsable des terrains de jeux** et de la **piscine municipale** pour la saison 2008.



Madame  
**Janie Cournoyer**  
Sauveteur en chef,  
piscine municipale



Madame  
**Suzie Braconnier**  
Monitrice en chef,  
Terrains de jeux



## TERRAINS DE JEUX 2008

Suite à notre adhésion au plan d'accès loisir de la Ville de Sorel-Tracy, nous avons une nouvelle procédure pour les inscriptions.

### INSCRIPTIONS

Une pré-inscription, réservée uniquement aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel, aura lieu du 2 juin au 13 juin inclusivement.

Lors de l'inscription vous devez fournir une preuve de résidence.

Le coût de l'inscription est gratuit. Prendre note que vous pouvez vous inscrire jusqu'au 20 juin.

L'inscription pour les résidents de Sorel-Tracy aura lieu du 16 au 20 juin inclusivement.

Lors de l'inscription, vous devez fournir votre carte du citoyen. Le coût de l'inscription est gratuit.

Les inscriptions se prendront durant les heures de bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Pour s'inscrire au terrain de jeux vous devez être âgés de 5 à 14 ans.

**MAXIMUM DE 50 INSCRIPTIONS**

## Cours piscine

CLINIQUE D'INITIATION  
AUX DÉBUTANTS

Cette clinique a pour but de faire connaître les rudiments de la natation qui ne sont qu'un instrument de développement à l'apprentissage.

Inscription :	du <b>16 juin</b> au <b>20 juin 2008</b>
Endroit :	<b>Hôtel de Ville</b>
Date et cours :	du <b>30 juin</b> au <b>11 juillet 2008</b>
Heure :	<b>10h45</b> à <b>11h45</b>
Jours :	du lundi au vendredi
Âge :	né entre 1995 et 2003
Coût :	<b>À venir</b>
Groupe :	Minimum 10, maximum 15
Nombre de cours :	10 cours

## Piscine Bain libre

### HORAIRE

Date : **À confirmer**

Heure : tous les jours, de 12h30 à 20h30

Coût : **GRATUIT** pour toute la population



### RÈGLEMENTS

1. Le port du casque de bain est OBLIGATOIRE.
2. TOUTE CONSOMMATION est prohibée à la piscine.
3. Toute personne en état d'ébriété ou autre ne pourra être admise à la piscine.
4. Il est défendu de courir, pousser, bousculer...
5. Après avertissement, le responsable pourra expulser toute personne qui ne respecte pas les règlements.

\* N.B. : D'autres règlements seront affichés à l'intérieur du pavillon.

## PERFECTIONNEMENT

La piscine municipale de Saint-Joseph-de-Sorel offrira un cours de perfectionnement en natation.

Ce cours est ouvert à tous les jeunes qui désirent perfectionnés ou apprendre les différents styles (4) de nage.

**Coût : À venir**

Prendre note que le cours de perfectionnement se donnera samedi et dimanche, du 28 juin au 27 juillet inclusivement. Vous devez vous inscrire avant le 20 juin 2008.

## • BINGO RÉCRÉATIF •

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église de Saint-Joseph-de-Sorel organisé par le Chez-Nous de St-Joseph en collaboration avec la Fabrique.

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.

***Nous vous attendons en grand nombre !***





# Autres *Activités*

## Centre d'interprétation du patrimoine de Sorel - Appel à tous : L'observation du lac Saint-Pierre

Dès juin 2009, le Centre d'interprétation du patrimoine de Sorel (CIPS) présentera une nouvelle exposition permanente, « L'observatoire du lac Saint-Pierre », qui mettra en valeur la région du lac Saint-Pierre en ce qui a trait à son histoire, aux activités humaines qu'on y pratique et à ses écosystèmes.

À cet effet, le Centre recherche des artefacts (objets, documents écrits, visuels et sonores) ayant pour thème la vie dans les îles au siècle dernier et les différentes activités pratiquées comme par exemple : la chasse, la pêche, l'agriculture, le temps des sucres, les loisirs, etc.

Si vous possédez ou croyez posséder de ces objets, veuillez communiquer avec Mme Michelle Bélanger, recherchiste-documentaliste au Centre, en composant le 450 780-5740.



**Source : Michelle Bélanger, recherchiste-documentaliste - [mbelanger@cipsorel.com](mailto:mbelanger@cipsorel.com)**

## ACTIVITÉ DE FINANCEMENT



*Venez nous encourager  
tout en passant  
une agréable soirée*

**Vendredi 13 juin 2008 à 18 h 30**

Soirée Blues & Rythmn' Blues  
avec **LE BERTH BLUES BAND**

Centre culturel de Sorel-Tracy  
Coût : 22 \$ incluant un hot-dog Allemand  
et une bière en fût  
Note: Le spectacle débute à 20h



**Pour réservations : 450.743.2785 poste 425.  
visitez-nous au [www.azimutdiffusion.com](http://www.azimutdiffusion.com)**



présente  
*Bienvenue chez nous!*

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, à chaque 4<sup>e</sup> mardi du mois à 15h30 et 18h30.

**SOYEZ AU COURANT DE CE QUI SE  
PASSE DANS NOTRE VILLE.**

Pour votre information voici les dates :

24 juin, 22 juillet, 26 août, 23 septembre, 28 octobre,  
25 novembre, 23 décembre 2008



Si vous êtes intéressés à être membre du Club de fer « Pointe-aux-Pins » et à faire partie d'une ligue de jeu de fer dont les activités se tiendront au terrain du parc de la Pointe-aux-Pins, veuillez contacter monsieur **Paul-Émile Provencal** au 450 743-9734.



## COURS AMBULANCIERS SAINT-JEAN

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent le cours de premiers soins seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi d'étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défraiera 100% du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

**La Brigade Ambulancière St-Jean, Division 906**  
St-Hilaire / Beloeil, après 18h00 au 450.467.4343

## COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant (e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défraiera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

**La Croix-Rouge région de Sorel-Tracy,**  
responsable Mme Francine Descheneaux, au 450.742.7294.

## Soirée des Bénévoles...

Pour votre information, nous sommes présentement à organiser la 8<sup>ème</sup> édition de la soirée des bénévoles de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel qui se tiendra le 6 septembre 2008.

**Au plaisir de se revoir !**

## COURS DE SAUVETEUR PISCINE - ÉTUDIANT(ES)

Veillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument **NÉCESSAIRES** pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

**Veillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.**

**N.B. VÉRIFIER SI VOTRE CARTE DE SAUVETEUR EST EXPIRÉE.**

## SALLE MUNICIPALE DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH DE-SOREL

Trois (3) salles non-fumeurs sont à la disposition de la population pour des réceptions ou réunions de tout genre.

### • SALLE MUNICIPALE NO 1 :

Endroit : 303, rue Élisabeth  
Capacité : environ 250 personnes  
Coût : 150,00 \$ (tx incluses)

### • SALLE MUNICIPALE NO 2 :

Endroit : 303, rue Élisabeth  
Capacité : environ 80 personnes  
Coût : 100,00 \$ (tx incluses)

### • SALLE COMMUNAUTAIRE\* :

Endroit : 203, rue Élisabeth  
(2<sup>e</sup> étage du local des 3 Âges)  
Capacité : environ 30 personnes  
Coût : 75,00 \$ (tx incluses)

\* La ville loue cette salle aux contribuables de Saint-Joseph-de-Sorel aux périodes suivantes : entre le 10 décembre et le 1<sup>er</sup> février et entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 août.

## CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit : 702 rue Montcalm | Salle numéro: 1  
Jour : Tous les mardis | Arrivée: 19h00

Informations : Madame Monique Blanchard • 450 743-8197

**Un soutien efficace pour les personnes âgées vivant seules**  
Le programme PAIR étend ses services.



Le Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy, responsable de la gestion du programme Pair, a annoncé en point de presse, que ce service est dorénavant offert à l'ensemble des résidents de Sorel-Tracy, de même qu'à ceux de Saint-Joseph-de-Sorel.

Le programme Pair est un programme de prévention et de sécurité à domicile destiné aux personnes âgées, en perte d'autonomie et vivant seules à la maison.

**Pour s'inscrire au programme Pair, vous devez contacter le Service de sécurité incendie au 450 780-5600, poste 5660.**



# Autres *Informations*



## HOMMAGE DE LA MRC DU BAS-RICHELIEU À MONSIEUR OLIVAR GRAVEL

Le jeudi 8 mai dernier, la MRC du Bas-Richelieu a fait un vibrant hommage à Monsieur Olivar Gravel, maire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, pour ses seize années passées à la préfecture. La MRC remercie ce grand homme pour toutes ces années passées à faire avancer le développement de notre région.

**MERCI**

## NOUVELLE ACQUISITION

Afin d'améliorer la qualité de nos services nous avons fait l'acquisition d'un nouveau tracteur utilitaire de marque John Deere neuf 2008, modèle 3720, 4 X 4 avec équipements.



Société  
canadienne  
du cancer

Canadian  
Cancer  
Society

## 3<sup>ème</sup> édition du *Relais pour la vie*

*Bonjour,*

La 3<sup>ème</sup> édition du Relais pour la vie aura lieu le samedi 14 juin 2008 au parc Regard sur le fleuve. Mis sur pied par la Société canadienne du cancer, cet événement sensibilise la population aux risques du cancer et ramasse des fonds pour la recherche.

Relais pour la vie 2008 - Inscription  
Bas-Richelois, venez marcher avec nous !  
Samedi, 14 juin 2008 au parc Regard sur le fleuve

Inscrivez-vous maintenant ! Formez votre équipe et participez comme marcheur, survivant ou bénévole. Le Relais pour la vie est une grande fête amicale, une nuit de plaisir et une marche de levée de fonds pour vaincre le cancer.

*Merci de semer l'espoir !*

**Info:**

Carole Letendre

**450 742-5796**

Sylvie Salvail

**450 785-2510**

**www.cancer.ca** pour s'inscrire en ligne

# Programme Recyc-Frigo



## PARTICIPEZ AU PROGRAMME RECYC-FRIGO Environnement.... C'EST PAYANT !

Saviez-vous que les réfrigérateurs et les congélateurs de 10 ans et plus sont de grands consommateurs d'électricité ? Vous en séparer vous permettra de faire des économies d'énergie substantielles tout en posant un geste pour l'environnement.

### Comment faire ?

Tout simplement en participant au programme **RECYC-FRIGO** Environnement d'Hydro-Québec ! Ce programme offre un service **GRATUIT** de collecte de vos appareils énergivores à domicile, à condition que votre réfrigérateur ou votre congélateur ait plus de 10 ans, qu'il soit toujours fonctionnel et branché et qu'il ait une dimension de **10 à 25 pieds cubes**. Si vos appareils répondent à ces conditions, il vous suffit de prendre rendez-vous en composant le **1-877-493-7446 (FRIGO)** ou en complétant un formulaire de collecte en ligne au [www.recyc-frigo.com](http://www.recyc-frigo.com). Un transporteur spécialisé viendra récupérer gratuitement votre appareil à domicile. De plus, un chèque de 60 \$ pour chaque appareil récupéré (pour un maximum de deux appareils par ménage) sera remis à son propriétaire dans un délai maximum de trois semaines après la récupération du réfrigérateur ou du congélateur.

### Deux programmes complémentaires

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est fière de soutenir ce

programme et vous encourage fortement à y participer activement. Par ailleurs, elle tient à préciser qu'en parallèle avec ce programme, le service de collecte de tout appareil de réfrigération ou de climatisation mis sur pied en juin dernier par la MRC du Bas-Richelieu et l'entreprises d'économie sociale Recyclo-Centre (auquel la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel participe aussi) est toujours offert sur l'ensemble du territoire bas-richelois. Ainsi, pour bénéficier de ce service **GRATUIT** de collecte sur appel et ainsi vous libérer de vos appareils de réfrigération et de climatisation tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau ou certains types de thermopompes et ce, quelque soit leur âge, vous devez contacter le Recyclo-Centre afin de vous inscrire sur le circuit d'une collecte au 450-746-4559 du lundi au mercredi de 09h00 à 17h00 de même que les jeudis et vendredis de 09h00 à 21h00. Dans une optique sociale et environnementale, les appareils réutilisables seront mis en vente au Recyclo-Centre à moindre coût et les appareils non-réutilisables seront dépollués de leurs halocarbures avant de suivre le chemin des usines de recyclage.

## RAMASSAGE DES GROS OBJETS, CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET CUEILLETTE SÉLECTIVE

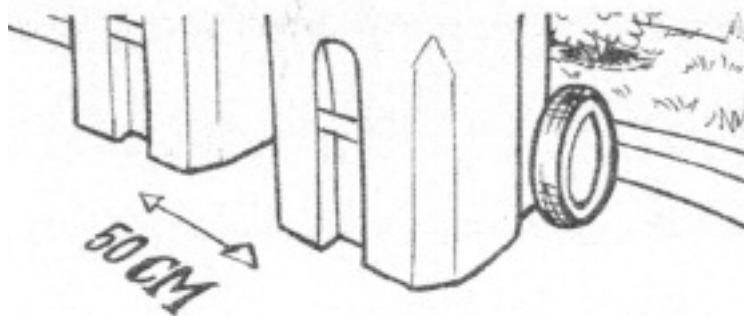
Veuillez prendre note que les ordures ménagères, la cueillette sélective ainsi que les gros objets sont ramassés la même journée, soit **LE LUNDI**.

Ordures ménagères : une (1) fois par semaine.

Cueillette sélective : une (1) fois par deux (2) semaines aux dates suivantes : 2, 16 et 30 juin, 14 et 28 juillet, 11 et 25 août, 8 et 22 septembre, 6 et 20 octobre, 3 et 17 novembre, et le 1er, 15 et 29 décembre 2008.

Les gros objets ne sont pas ramassés à la même heure que les ordures ménagères, mais **durant la journée par un autre camion** aux dates suivantes : 2 juin, 7 juillet, 4 août, 1er septembre, 6 octobre 2008. Aucun appel téléphonique n'est requis pour ces collectes d'encombrants.

Nous vous demandons de mettre vos bacs et les gros objets à la rue la veille de la journée de la cueillette, question de salubrité et de propreté, soit après 19h00 le dimanche soir ou le lundi matin avant 07h00.





# Aide-mémoire pour la collecte sélective (collecte en bordure de rue)

## PAPIER ET CARTON

### Matières acceptées

Journaux  
 Circulaires  
 Magazines  
 Catalogues  
 Cartons ondulés & plats  
 Sacs de papier brun  
 Livres  
 Annuaires téléphoniques  
 Papiers de bureau  
 Papiers d'emballage  
 Boîtes de carton  
 Enveloppes  
 Contenants d'œufs  
 Contenants de lait et de jus  
 Cartons légèrement souillés par les aliments (ex : Boîte de pizza)

### Matières refusées

Papiers carbone  
 Cartons trempés d'huile  
 Enveloppes matelassées  
 Papiers métalliques  
 Couches  
 Serviettes hygiéniques  
 Tampons  
 Mouchoirs  
 Essuie-tout  
 Cartables



## VERRE

### Matières acceptées

Pots et bouteilles en verre (ex : bouteilles de vin, d'huile d'olive, de moutarde, de liqueur, de jus, etc.) et quelle qu'en soit la couleur.



### Matières refusées

Miroirs  
 Verre plat (vitre)  
 Cristal  
 Poterie  
 Porcelaine  
 Vaisselle  
 Ampoules  
 Tubes fluorescents  
 Pare-brise

## PLASTIQUE

### Matières acceptées

Pots et bouteilles de plastique (toutes les couleurs)  
 Contenants alimentaires (margarine, ketchup)  
 Autres contenants (Fantastik)  
 Couvercles de plastique  
 Contenants d'eau  
 Sacs et pellicules de plastique



### Matières refusées

Jouets  
 Toiles de piscine  
 Boyaux d'arrosage  
 Caoutchouc  
 Seringues  
 Pneus  
 Contenants #6  
 Tasses à café  
 Plateaux de biscuits  
 Styromousse  
 Assiettes  
 Ustensiles  
 Pailles  
 Cassettes audio et vidéo  
 CD et DVD ainsi que la pochette

## MÉTAL

### Matières acceptées

Boîtes de conserve  
 Contenants  
 Canettes  
 Assiettes à tarte  
 Papier d'aluminium propre  
 Couvercles en métal

### Matières refusées

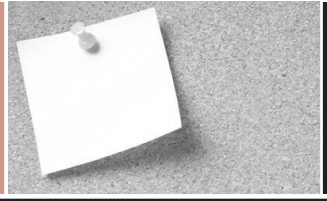
Chaudrons, poêles  
 Appareils électriques  
 Vélos  
 Batteries d'auto  
 Réservoirs  
 Pièces d'auto  
 Clous  
 Contenants de propane



## Conseils Utiles :

- Rincer les contenants en utilisant un minimum d'eau pour éviter les odeurs.
- Prendre soin de plier et de défaire les boîtes de carton pour maximiser l'espace.
- Il n'est pas nécessaire de retirer les étiquettes des contenants.
- Pas de Résidus Domestiques Dangereux R.D.D. (ex : peintures, piles, huiles usées, solvants, contenants de propane, acide, etc.).
- Les sacs opaques noirs, verts, orange et blancs ne sont pas acceptés pour la récupération.
- Les matériaux de construction, branches de bois, vélos, petits appareils ménagers métalliques (grille-pain), etc. ne doivent pas se retrouver dans votre bac bleu. Par contre ces articles peuvent être acheminés à votre éco-centre (si les installations le permettent).

# L' Aide-mémoire



## AGENT DE SÉCURITÉ

La Conseil a renouvelé le contrat de la compagnie Sécuritas pour la saison estivale. Les agents auront comme mandat de faire respecter la paix et le bon ordre dans nos parcs. Exemple : pas de consommation de boissons alcoolisées, tenir les chiens en laisse, éviter le vandalisme, etc. De plus, ils devront appliquer les règlements sur le stationnement en particulier sur la rue Montcalm. Ils porteront aussi une attention particulière sur le respect des heures permises pour mettre les bacs gris et bleus lors du ramassage des ordures par la compagnie EBI.

N.B. Ces bacs doivent être déposés jamais avant 19h00 le dimanche soir et avant 07h00 le lundi matin. Les agents de sécurités ont le mandat d'émettre des contraventions se traduisant par des amendes à toutes infractions mentionnées ci-haut.

### ■ OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT ■

#### CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT

Septembre 2008 à avril 2009

La ville de Saint-Joseph-de-Sorel recherche **des candidats étudiants** pour travailler au Centre Récréatif Aussant à l'opération de la resurfaceuse à glace. Les formulaires d'application seront disponibles à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2008** au bureau de l'Hôtel de Ville.

**Les applications avec tous les documents requis seront reçues jusqu'au 15 août 2008 avant 11h30**

### ENTRETIEN

#### HAIES, ARBUSTES, ARBRES ETC...



La ville de Saint-Joseph-de-Sorel tient à aviser les propriétaires, locataires ou occupants qu'ils doivent faire régulièrement l'entretien des haies, arbustes, arbres se trouvant sur leur terrain pour empêcher d'obstruer les chemins publics de la Ville.

### TERRAIN DE SOCCER

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire informer la population que le terrain de soccer est réservé pour des joutes et des pratiques du Club de Soccer du Bas-Richelieu du lundi au jeudi inclusivement, de 17h30 à 20h30.



**MERCI DE VOTRE COLLABORATION !**

### • AUTRES ACTIVITÉS - VILLE DE SOREL-TRACY •

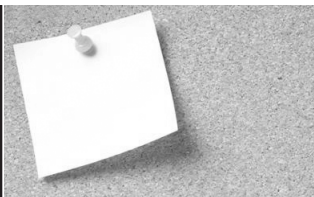
La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ayant signé une entente avec la Ville de Sorel-Tracy concernant les loisirs, tous les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel ont accès à la bibliothèque, aux activités sportives, culturelles, aquatiques et autres offertes par la Ville de Sorel-Tracy.

Vous recevez par la poste le bulletin publicitaire « Temps Libre » sur les activités et les services de loisirs de la Ville de Sorel-Tracy dont vous avez accès, et publié par cette dernière.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez obligatoirement posséder votre carte accès-loisirs et vous présentez au service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. Pour information communiquer au : 450 780-5600

### CHATS ET CHIENS - AGENCE CANINE

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a engagé une firme soit, l'Agence Canine, afin de faire respecter le règlement concernant les chiens et les chats et autres animaux. Comme la Ville reçoit plusieurs plaintes concernant les chiens et les chats errants, veuillez garder vos animaux en « LAISSE » pour ne pas qu'ils incommode vos voisins. De plus, une fois l'an, le responsable de l'Agence passera de porte à porte afin de percevoir le coût de la licence de chien et de vous remettre celle-ci. Si au cours de l'année vous devenez propriétaire d'un chien, veuillez téléphoner aux numéros de téléphone suivants **450 780-5668 ou 819 221-2033** afin de l'enregistrer en bonne et due forme. Pour toutes plaintes, veuillez communiquer avec les numéros ci-haut mentionnés.



# L' Aide-mémoire

## ■ NOUVELLE POLITIQUE - RAMPE DE MISE À L'EAU

Suite à notre adhésion au plan d'accès-loisir de la Ville de Sorel-Tracy, nous avons une nouvelle politique concernant l'émission des passes et le coût de la rampe de la mise à l'eau.

Demande de passe exclusivement réservée aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel : du 2 juin au 13 juin inclusivement, vous devez vous présenter au bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Prendre note que vous pouvez vous inscrire en tout temps.

Demande de passe pour les résidents de Sorel-Tracy : à compter du 16 juin, vous devez vous présenter au bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Le coût de la passe pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et pour les résidents de Sorel-Tracy est fixé à 25,00 \$.

## UN MAXIMUM DE 50 PASSES SERA ÉMIS PAR ANNÉE D'ÉMISSION

## ■ Règlements concernant la rampe de mise à l'eau

• La passe est délivrée uniquement sur présentation d'un certificat d'immatriculation ainsi que d'une pièce d'identité indiquant l'adresse du détenteur pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et sur présentation de la carte du citoyen pour les résidents de Sorel-Tracy.

• La passe indiquera le nom du détenteur ainsi que le numéro du certificat d'immatriculation correspondant aux véhicules.

• Une passe est obligatoire pour utiliser la rampe de mise à l'eau ainsi que pour stationner votre véhicule auquel est attachée une remorque à bateau. Les endroits permis pour ledit stationnement dans la Ville, vous seront mentionnés au moment de l'acquisition de votre permis. La passe est valable pour l'année d'émission et renouvelable chaque année. La passe doit être installée dans le pare-brise avant du véhicule, du côté du conducteur.

• Les autres règlements vous seront remis lors de l'acquisition de votre permis.

*Ne pas oublier que toute contravention au présent règlement constitue une infraction et es passible d'une amende de 50,00 \$ plus les frais. L'infraction est signifiée par constat d'infraction et peut être constatée par un policier ou un employé de la Ville désigné par le Conseil. Toute infraction est poursuivie en vertu des dispositions du Code de Procédure Pénale du Québec.*

## ■ Permis pour l'installation d'une piscine

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine. Veuillez communiquer avec les bureaux de l'Hôtel de Ville pour de plus amples renseignements.

## ■ Terrain de tennis

Afin de préserver la qualité de resurfacement des terrains de tennis, situés sur la rue Saint-Joseph, il est interdit de pratiquer sur lesdits terrains toutes activités autres que les activités de tennis, dont entre autres et non limitativement, le hockey et le patin à roues alignées. Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel doivent se présenter à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour se procurer une clé afin d'avoir accès aux terrains de tennis. Un dépôt de 20,00 \$ par clé est exigible, ainsi qu'une preuve de résidence.

Après chaque utilisation des lieux, les terrains devront être barrés.

## ■ Vente de garage

Il est permis à tous les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et ce, **une fois par année**, de procéder à une vente de garage entre le **mois de mai et le mois d'octobre inclusivement** sur le territoire de la ville. Toute personne voulant procéder à une vente de garage doit obtenir du Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel un certificat d'autorisation au coût de 10,00 \$.

## ■ Arbres

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

## ■ Effluents dans les réseaux d'égouts unitaires et domestiques

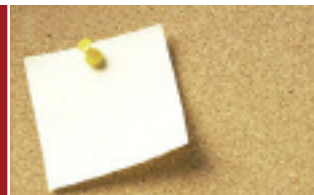
Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts unitaires ou domestiques (puisards) des objets suivants : de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables, de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, du gazon, des résidus métalliques, de la colle, du verre, de la sciure de bois, des copeaux de bois, etc. et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égouts et de l'usine de traitement des eaux usées.

## ■ Permis de rénovation et/ou construction

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat avant la date prévue des travaux.

***Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744, et ce quelque jours avant le début des travaux, pour faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission des permis.***

# L' Aide-mémoire



## HEURES D'OUVERTURE horaire d'été

### BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE

**Lundi au jeudi de :** 8h15 à 12h00  
13h00 à 16h30  
**Vendredi :** 8h15 à 11h45  
Fermé l'après-midi

**FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES VACANCES**  
Le bureau sera fermé du 21 juillet au  
1<sup>er</sup> août 2008 inclusivement.

### TRAVAUX PUBLICS (du 1<sup>er</sup> lundi de mai au 1<sup>er</sup> lundi de septembre)

**Lundi au jeudi de :** 7h00 à 12h00  
13h00 à 17h00  
**Vendredi :** 8h00 à 12h00  
Fermé l'après-midi

## CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Le bureau de la municipalité sera fermé :

• Mardi 24 juin • Lundi 30 juin • Lundi 1<sup>er</sup> septembre • Lundi 13 octobre

## PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Dates : 16 juin - 7 juillet - 18 août - 15 septembre

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

### • LES SERVICE MUNICIPAUX •

URGENCE : (Police et Incendie)	911
Police SQ :	450 310-4141
Incendie Ville de Sorel-Tracy : (Prévention)	450 780-5600, p.5660
Garage municipal, voirie :	450 743-4572
Secrétariat :	450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur)	450 742-1315
Courriel : <a href="mailto:ville@vsjs.ca">ville@vsjs.ca</a> • Site web : <a href="http://www.vsjs.ca">www.vsjs.ca</a>	
Aréna : (loisirs)	450 743-3205
Piscine :	450 742-1172
Local du 3e âge :	450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel 1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy	450 743-7087

## CORRECTION AU CALENDRIER 2008

**En janvier dernier, vous avez reçu  
le calendrier 2008. Veuillez apporter  
la correction suivante :**

**La date de la séance ordinaire du Conseil  
du mois de septembre doit se lire : **Lundi le  
15 septembre et non le 22 septembre tel  
que mentionné sur le calendrier.****

## FÊTES DE QUARTIER

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tient à aviser la population que les fêtes de quartier sont autorisées strictement lors de la fête de la Saint-Jean-Baptiste (Fête Nationale), les 23 et 24 juin 2008.

Qu'aucun prix d'entrée ne devra être exigé pour assister aux dites fêtes de quartier et que les gens demeurant sur les rues où seront organisées les fêtes de quartier devront être autorisés à circuler librement.

## N'OUBLIEZ PAS!

### COMPTE DE TAXES

Troisième versement: 13 août 2008

## DRAINAGE BORNES FONTAINES

Au printemps (mai) et à l'automne (octobre), les employés municipaux procèdent au drainage des bornes-fontaines. Ce qui rend l'eau potable de couleur "jaune" ou "brune". Pour remédier à ce problème, veuillez faire couler votre eau pendant quelques minutes ou pour plus d'informations, communiquer avec Monsieur Jacques Bonin, contremaître des Travaux publics, au garage municipal au 450 743-4572.

## AVERTISSEUR DE FUMÉE



Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

## INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

**Tirage :** 1 100 exemplaires

**Conception et impression :** Imprimerie Mongeon et Fils Itée

**Comité :** Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

**Rédacteur en chef :** Olivar Gravel

**Dépôt légal :** 2e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

*Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.*